



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément à CHANUT Henri, VERON Armelle à MARTIN Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER Pierre

Membres présents.....23
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 02 2025

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	4	27	0	0	0

L'Etat, depuis plusieurs années, s'est engagé en faveur d'un soutien à l'investissement des collectivités avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Dans ce cadre, les opérations proposées doivent être structurantes et emblématiques pour le territoire.

Pour la programmation 2025 de la DSIL, les opérations de transition énergétique et les travaux de rénovation thermique dans les bâtiments ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps souhaite saisir cette opportunité et s'inscrire dans la démarche en présentant le projet suivant :

- **Travaux d'isolation dans les bâtiments communaux**

Afin d'améliorer et de suivre au plus juste les dépenses en énergie, un Contrat de Performance Energétique (CPE) a été mis en place. Pour cette action un bureau d'études spécialisées nous accompagne et assure l'Assistance à Maitrise d'œuvre pour l'encadrement de l'entreprise retenue pour ce marché.

Ce suivi très précis des consommations et des dépenses énergétiques a mis en évidence la nécessité de mener des travaux d'isolation et de rénovation thermique sur les bâtiments communaux suivants :

1. **Centre Socioculturel : Isolation toiture terrasse (partie associative)**

Le Centre Socio culturel est un bâtiment à usage multiples : spectacles, salle d'activités sportives et périscolaires. La partie salle de spectacles a été totalement rénovée en 2017, seule la partie du bâtiment dédiée aux associations n'avait pas été traitée.

Ainsi, il est prévu cette année une isolation complémentaire des « toits terrasse » et le remplacement des dômes et la réalisation d'une nouvelle étanchéité.

Le coût de ces travaux d'isolation s'élève à 136 576 € HT.

2. **Hôtel de Ville : isolation plancher bas**

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de l'Hôtel de Ville par le renforcement de l'isolation des planchers bas.

Actuellement les éléments inférieurs qui constituent les planchers bas du bâtiment sont en béton. Ces éléments sont sur vides sanitaires (terre battue) et / ou des salles de stockages non chauffées.

L'installation d'un complexe isolant permettra de maîtriser les déperditions thermiques générées par les planchers bas du bâtiment.

Le coût de ces travaux d'isolation s'élève à 19 080 € HT.

3. **Ecole Louise Michel : isolation plancher bas**

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de l'école maternelle Louise Michel par le renforcement de l'isolation des planchers bas.

En l'état actuel, les éléments inférieurs qui constituent les planchers bas du bâtiment sont en béton. Ces éléments sont sur vides sanitaires directement sur le sol naturel (terre battue).

L'installation d'un complexe isolant permettra de maîtriser les déperditions thermiques générées par les planchers bas du bâtiment.

Le coût de ces travaux d'isolation s'élève à 16 416 € HT.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le dossier ci-dessous :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
Travaux d'isolation dans les bâtiments communaux	172 072 €	40 %	68 829 €

- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 janvier 2025
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2025.01.21 17:15:41 +0100
Ref:8009281-12023854-1-D
Signature numérique
le Maire